



PRÉFET DE LA CORRÈZE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 13/04/2023

SÉCHERESSE EN CORRÈZE : LES PRÉCIPITATIONS DU MOIS DE MARS PERMETTENT LA LEVÉE DE L'ÉTAT DE VIGILANCE

Après une période exceptionnellement sèche s'étalant du 20 janvier au 20 février, le mois de mars a été marqué par **des précipitations très importantes** avec un cumul mensuel excédentaire de 72 % sur l'ensemble du département.

Corrélativement à ces pluies abondantes, les indicateurs utilisés dans le cadre du suivi de la sécheresse se sont **notablement améliorés**. Ainsi, le taux d'humidité des sols est remonté au-dessus de la normale, le remplissage des ressources souterraines s'est orienté à la hausse et l'hydrologie des cours d'eau est satisfaisante pour la saison.

Toutefois cette pluviométrie **ne rattrape pas le déficit des mois précédents**. La saison de recharge s'est achevée avec un **déficit moyen de l'ordre de 10 %**. Ce déficit n'est pas homogène, il atteint **20 % sur les secteurs situés entre Vézère et Corrèze**, d'Uzerche à Bar, ainsi que sur les secteurs de Brive et d'Ussel.

Ce déficit reste pour autant comparable à ceux enregistrés en 2021 et 2022.

Les conditions actuelles permettent néanmoins de **lever la vigilance** sur l'ensemble du département. L'arrêté en vigueur jusqu'au 15 avril ne sera pas prolongé.

La sobriété reste de mise conformément [au plan « eau »](#) présenté le 30 mars 2023.



Cabinet du préfet

Bureau de la communication interministérielle

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham
BP 250 -19 012-TULLE Cedex